Archives parlementaires

État des biens nationaux vendus au 19 nivôse dans le district de Lille, en annexe de la séance du 12 pluviôse an II (31 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des biens nationaux vendus au 19 nivôse dans le district de Lille, en annexe de la séance du 12 pluviôse an II (31 janvier 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 133;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34458_t1_0133_0000_1

Fichier pdf généré le 15/05/2023

PIÈCES ANNEXES

I

ANNEXES AU N° 35

a

[Distr. de Lille, 29 niv. II. Biens nat. vendus du 1er janv. 1791 au 19 niv. II] (1)

NUMÉROS DES AFFICHES	DATES DES ADJUDICATIONS	MONTANT DES ESTIMATIONS l.	s.	d.	MONTANT DES ADJUDICATIONS l.	s.	d.
141	Le 9 octobre 1793 (vieux style)	18.897	10	»	64.575	»	»
142	Le 29 brumaire de l'an second	150.551	5	»	308.031	5	»
143	Le 14 frimaire	18.747	10	»	64.575	»	»
144	Le 12 nivôse	81.438	15	»	151.312	10	»
145	Le 19 nivôse	60.496	5	»	127.000	»	»
Montant des adjudications faites depuis le 25 septembre 1793 (vieux style) jusque et compris le 19 nivôse de l'an second		330.131	5	»	715.493	15	»
idem, des ventes antérieures, suivant les 9 premiers états		10.105.478	1	10	17.372.478	6	3
TOTAUX		10.435.609	6	10	18.088.114	1	3
Excédent du montant de l'adjudication sur celui des estimations		7.652.504	14	5			
Somme égale		18.088.114	1	3			

Nota. Le receveur de ce district a envoyé à la Caisse de l'Extraordinaire à Paris, en plusieurs fois, 12.469.888 l. 7 s. 10 d. en assignats annulés provenant de la vente des domaines nationaux.

CAGE *(présid.)*, SIRJEAN *(secrét.)*, J. LECLERCQ.

b

[Distr. de Lille. P.V. d'enchères, 29 niv. II]

N° 1er. Une maison située rue de Simoneau, reprise en l'affiche n° 1er, article 1er. Les enchères ont été portées à la somme de 5 500 livres par François Desobry, rue Doudain et à lui adjugée pour ladite somme de 5.500 livres, et a fait sa marque pour ne savoir écrire.

2° La maison reprise en ladite affiche en l'article 2e a été enchérie à la somme de 12.000 livres par le citoyen Jean-Baptiste Dumoutier et à lui adjugée pour ladite somme de 12.000 livres, et a fait sa marque pour ne savoir écrire.

3° La maison spécifiée en ladite affiche, article 3e, a été enchérie à la somme de 16.400 livres par le citoyen Romain François Joseph Delrue et à lui adjugée pour ladite somme de 16.400 livres et a signé, R. Delrue.

4° La maison reprise en ladite affiche, article 4e a été enchérie et portée à la somme de 7.900 livres par le citoyen Pierre Antoine Joseph Marescaux, marché aux poulets, et à lui adjugée pour ladite somme de 7.900 livres, et a signé de sa marque, ne sachant écrire.

5° La maison reprise en ladite affiche à l'article 5 a été enchérie et portée à la somme de 18.700 livres par le citoyen Louis Lherminez et à lui adjugée pour ladite somme de 18.700 livres, et a signé, Lherminez.

6° La maison reprise en ladite affiche, article 6e a été enchérie à la somme de 5.100 livres par le citoyen Barthelemy Tirant et à lui adjugée pour ladite somme de 5.100 livres et a signé, B. Tirant.

7° La maison reprise en ladite affiche en l'article 7 a été enchérie et portée à la somme de pour ladite somme de 7.900 livres, et a signé de 2.200 livres par le citoyen Gerard, rue St-Genois et à lui adjugée pour ladite somme de 2.200 livres, et a signé, Ch. Gerard.

8° La maison en la même affiche, reprise en

(1) C 290, pl. 919.

Persée creative commons